

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Recensement des chemins ruraux et transfert d'office des rues du Foulon et des Clairières, des Bruyères et des Jardins

Conformément à l'arrêté municipal n° **377-2024-72** en date du 23 mai 2024, Monsieur le Maire de Saint Clair de la Tour informe le public qu'il sera procédé à une enquête publique relative :

- au recensement des chemins ruraux de la commune
- au transfert d'office dans le domaine public communal :
 - √ des rues du Foulon et des Clairières,
 - ✓ de la rue des Bruyères
 - √ d'une partie de la rue des Jardins

L'enquête publique se déroulera en mairie de Saint Clair de la Tour, siège de l'enquête, du samedi 15 juin 2024 à 9h00 au samedi 29 juin 2024 à 12h, soit une durée de 15 jours.

Les dossiers et les registres d'enquête publique seront accessibles par tout citoyen souhaitant les consulter aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie et sur le site de la mairie à l'adresse :

https://www.stclairdelatour.com/category/documentation/enquete-publique/.

Madame Pascale POBLET est désignée comme commissaire enquêtrice et se tiendra à la disposition du public en mairie de Saint Clair de la Tour :

le vendredi 21 juin 2024 entre 15h et 17h30 et le samedi 29 juin entre 9h et 12h

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra faire part de ses observations :

- directement sur les registres en mairie
- par courriel à l'adresse : enquete.poblet@gmail.com
- par courrier à l'attention de Mme la commissaire enquêtrice, 2 Place de la Mairie 38110 Saint Clair de la Tour

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice seront tenus à la disposition du public en mairie et sur le site internet de la commune pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.